

Point sur l'Agenda 21 et désignation de représentants au comité de pilotage

M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Par délibération du 27 septembre 2001, la Ville de Besançon décidait de s'engager dans la mise en oeuvre d'un Agenda 21 local : programme d'actions (pour le XXI^{ème} siècle) destiné à traduire dans les faits les principes du développement durable défini à Rio lors du Sommet de la Terre, organisé sous l'égide des Nations Unies.

16 mois après cette délibération où en sommes-nous ?

Sur le plan administratif

Une mission développement durable rattachée à la Direction Générale est créée.

Un chargé de mission a été recruté. Il s'agit de Dominique MARIE.

Sa mission comporte 4 volets :

- . participation aux actions prospectives et transversales de la Ville et de la CAGB : Plan Local d'Urbanisme (PLU), réaménagement de la ZAC des Prés de Vaux, Programme pour l'Avenir des Territoires entre Saône et Rhin, Contrat d'Agglomération, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), démarches Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le patrimoine bâti...
- . coordination du projet AGENDA 21,
- . identification et développement des actions de développement durable au sein des services municipaux,
- . sensibilisation des élus, des services municipaux et de la population au développement durable.

Sur le plan de la procédure

Le bureau d'étude chargé d'élaborer le diagnostic est retenu.

Il s'agit du CEDDAET (Conseil en Développement Durable des Entreprises et des Territoires). Il est basé à Chambéry.

La prestation s'élève à 60 800 € TTC, subventionnée à 70 % par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et s'étalera sur 9 mois.

La procédure AGENDA 21 doit permettre à Besançon de dégager les priorités d'actions de développement durable dans les domaines ciblés par le cahier des charges : l'environnement, l'aménagement et le cadre de vie, l'habitat et le patrimoine, la mobilité et les déplacements, le développement économique et l'emploi, la coopération décentralisée, la démocratie participative et la vie associative, les services municipaux.

La démarche comprend 5 phases :

• **1 - La phase de sensibilisation au développement durable et à la démarche Agenda 21**

7 réunions sont actuellement programmées.

Date	Lieu	Heure	Public
3 février 2003	Salle Courbet	16 à 18 heures	Elus
13 février 2003	Salle Courbet	9 à 11 heures	Agents de Catégorie A
13 février 2003	Salle Courbet	14 à 16 heures	Agents de Catégorie. A
20 février 2003	Salle Courbet	9 à 11 heures	Agents de Catégorie A
20 février 2003	Salle Courbet	14 à 16 heures	Agents de Catégorie A
25 février 2003	Salle Courbet	9 à 11 heures	Agents de Catégorie A
25 février 2003	Salle Courbet	14 à 16 heures	Agents de Catégorie A
A définir	Petit Kursaal	9 à 12 heures	Tous agents
A définir	Petit Kursaal	14 à 17 heures	Tous agents

• **2 - La phase état des lieux et diagnostic**

Celle-ci doit conduire à :

- dresser le bilan de la situation de Besançon du point de vue des principes de développement durable,
- établir le bilan de l'activité de la Ville en identifiant les forces et les faiblesses des programmes publics et les capacités d'organisation nouvelle en intégrant notamment toujours plus de transversalité.

L'analyse doit évaluer les processus, les actions des politiques publiques, identifier les atouts à valoriser ainsi que les dysfonctionnements à réduire.

• **3 - La phase enquête**

Il s'agit d'interroger dans cette phase, la population et les acteurs locaux pour :

- recueillir leurs attentes en matière de développement durable,
- enrichir l'état des lieux et le diagnostic initial,
- les informer et les mobiliser sur l'Agenda 21.

Les Conseils de quartiers seront invités à participer à la réflexion dès cette étape.

Deux enquêtes sont également prévues : la première auprès de la population (enquête téléphonique sur un échantillon de 600 personnes), la seconde auprès des acteurs socio-économiques (questionnaire en direction de 200 personnes et organismes).

Il est également prévu d'élargir l'échantillon en intégrant un questionnaire dans le BVV à paraître au mois de mai.

• **4 - La phase consultation - concertation**

Le Forum de développement et les Ateliers 21 qui seront mis en place sont des instances de dialogue et de concertation avec la population et les acteurs socio-économiques.

Ils auront pour fonction d'établir un diagnostic partagé, d'identifier les enjeux et les actions en matière de développement durable.

3 forums sont prévus en 2003, le 15 mai, le 11 septembre et le 13 novembre, ainsi que 4 séries d'Ateliers 21. Les Ateliers 21 sont des groupes restreints issus du forum. Ils sont chargés de travailler sur des enjeux précis.

• **5 - La phase «rédaction» de l'Agenda 21**

Il s'agit de formaliser dans cette phase :

- le programme cohérent d'actions sur 5 ans,
- les moyens pour assurer la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme.

Chaque fiche action comportera les résultats attendus, les délais possibles de mise en oeuvre, les indicateurs pertinents et les acteurs susceptibles d'accompagner la réalisation, les programmes mobilisables.

Pour encadrer la démarche Agenda 21, un comité de pilotage et un comité technique sont formés.

Le comité de pilotage est chargé d'élaborer les axes stratégiques, de valider les propositions et actions du comité technique. Il est composé de :

- M. le Maire
- l'ensemble des Adjointes
- du Conseiller Municipal délégué à l'Agenda 21, Benoît CYPRIANI
- deux membres de la minorité municipale :
 - . Claire CASENOVE
 - . Catherine COMTE-DELEUZE
- Eric ANGUENOT, Directeur de Cabinet
- Patrick AYACHE, Directeur Général des Services
- Daniel PENGREC'H - DGAS, service de la population
- Jean-Luc BOYER - DGST, services techniques de proximité
- Laurence QUINAUT - DGAS, éducation et solidarité
- Marc DANIEL - DGAS, culture, tourisme et enseignement supérieur
- DGAS, Finances et programmation
- Claude KOESLER - DGAS, ressources humaines et modernisation
- Dominique MARIE, Chargé de mission développement durable

+ services intéressés

- Les représentants du bureau d'étude
- deux représentants de la CAGB
- M. le Préfet du Doubs ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Général ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- M. le Directeur de la DIREN ou son représentant,
- M. le Délégué régional de l'ADEME ou son représentant.

Le comité technique élabore, mène et suit la démarche, propose les actions à mener au comité de pilotage.

Pour assurer une cohérence avec le projet de Charte de l'environnement de la CAGB, la Ville de Besançon propose à la CAGB de constituer un comité technique commun. En ce qui concerne la Ville, sa composition sera la suivante :

- Benoît CYPRIANI - Conseiller municipal délégué à l'Agenda 21
- Patrick AYACHE, Directeur Général des Services
- Jean-Luc BOYER, Directeur Général des Services Techniques
- Dominique MARIE, Chargé de mission développement durable
- les représentants du bureau d'étude
- M. le Directeur de la DIREN ou son représentant
- M. le Délégué régional de l'ADEME ou son représentant.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de l'état d'avancement de ce dossier et à approuver la désignation des représentants au comité de pilotage et au comité technique.

«M. LE MAIRE : L'Agenda 21 dont on a déjà beaucoup parlé est la traduction locale du développement durable consacré lors d'un Sommet de la Terre célèbre qui s'est tenu à Rio en 1992. Juste un mot par rapport à ça pour dire qu'on sait tous depuis plusieurs années que le mode de vie que nous avons actuellement ne pourra pas être continuellement celui-là. On sait très bien que si tous les habitants de la terre vivaient comme les Bisontins, il faudrait 3,4 ou 3,5 planètes, je ne sais plus exactement. Et s'ils vivaient tous comme des Américains, il en faudrait 7 ou 8. Il y a donc nécessité pour nous, mais aussi pour les générations à venir, de se préoccuper de ce qu'on appelle le développement durable et de faire en sorte qu'on ne consomme que ce que notre planète peut supporter. Donc je crois que dans les années à venir, ce concept du développement durable ou du développement supportable ou soutenable, mais le terme supportable est effectivement bien, nous aurons l'occasion d'en reparler souvent. Je vous rappelle que notre ville qui a le qualificatif de «ville verte» qu'elle mérite bien je crois, ne pouvait pas être en retard par rapport au développement durable, d'autant plus qu'il y a deux villes en France qui ont été «retenues» par le WWF, le World Wildlife Fund, le fonds mondial pour la vie sauvage, pour mesurer l'empreinte écologique, donc il y a Paris et Besançon. Et on doit donner l'exemple. L'Agenda 21 va nous permettre de nous donner des objectifs, des objectifs que nous pourrons aussi mesurer. Il y aura une très vaste concertation au niveau des quartiers, une très grande explication de développement durable au niveau des quartiers bien sûr. Nous pourrons aussi valider ce que nous avons fait depuis de très nombreuses années car on parle de développement durable mais je vous rappelle que dès 1983 on mettait en place

des salles de convivialité, des réunions de quartiers qui étaient déjà du développement durable, que ma collègue, qui n'était à l'époque pas Députée, avait mis en place une télégestion des chaufferies pour maîtriser l'énergie, c'était en 1983, que depuis en matière d'économie d'énergie nous avons fait de grands progrès mais il y a encore beaucoup à faire. Donc le développement durable, ce n'est pas, Madame CASENOVE, encore un bidule socialiste à la mode, c'est quelque chose qui à mon avis est très important et dans lequel on doit s'engager résolument. Ce n'est ni socialiste, ni vert, c'est planétaire. Je passe la parole à Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Merci, Monsieur le Maire. Je vous en veux beaucoup parce que vous m'avez pris le coup du bidule vert.

M. LE MAIRE : Ah bon, tu voulais dire cela ? Alors excuse-moi.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais dire que le développement durable n'était la propriété de personne et pour que ça fonctionne, le consensus est indispensable. Du temps du Gouvernement JOSPIN, il y a bien eu la loi Solidarité Renouvellement Urbain qui a été impulsée par un communiste M. GAYSSOT, donc vous voyez c'est très largement ouvert. D'autres parlent très bien du développement durable, là je fais référence au discours de Johannesburg de Nicolas CHIRAC.

M. LE MAIRE : Comment tu l'appelles ? Nicolas CHIRAC ?

M. Benoît CYPRIANI : Nicolas CHIRAC (rires) : «notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables». Donc je crois que c'est un constat que tout le monde fait, que vous venez de rappeler Monsieur le Maire.

Au moment où on s'est lancé dans cette procédure Agenda 21, le développement durable était basé sur un corpus législatif très solide, j'utilise l'imparfait parce que les choses ont un peu changé depuis. Il y avait par exemple la loi d'orientation agricole qui mettait en place les contrats techniques d'exploitation qui sont basés sur le principe de développement durable et tout le monde sait que ces contrats techniques d'exploitation ont été un petit peu suspendus, la loi SRU avec son plan local d'urbanisme et le projet d'aménagement et de développement durable, cette loi a été récemment assouplie donc un petit peu vidée de sa substance et puis la troisième loi qui est concernée, c'est la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable dite loi Voynet qui institue les pays et qui apparemment est un peu la cible de certains projets législatifs. Donc tout le corpus législatif antérieur est un peu diminué, on se demande ce qu'il va advenir maintenant du développement durable. Donc M. CHIRAC en parle bien mais au niveau des réalisations on attend toujours.

Je ne vais pas avoir la cruauté de rappeler certaines assertions de Mme Roseline BACHELOT, ça ne serait peut-être pas gentil de faire rire à ses dépens en son absence. Le développement durable, c'est quelque chose qui est compliqué à faire passer, compliqué à faire comprendre. En fait il faut qu'on s'y mette tous maintenant pour éviter une catastrophe dans le futur, ce n'est vraiment pas très positif. C'est difficile de communiquer parce que le bénéfice des efforts faits, de la modification de nos comportements n'est pas évident. Je vous rappelle l'exemple du PVC qui est si pratique pour les fenêtres et moins cher ; si on devait le remplacer par quelque chose d'autre c'est plus cher et ça nécessite de l'entretien, c'est du développement durable et ça sera toujours plus cher.

Le deuxième inconvénient du développement durable, c'est que ce n'est pas une promesse pour un paradis futur, c'est juste pour éviter éventuellement l'enfer sur terre, donc vous voyez c'est aussi un défi pour les chargés de communication parce que ce n'est pas évident de mobiliser les gens sur des messages négatifs, voire culpabilisants. Donc c'est un pari sur l'intelligence.

L'Agenda 21 c'est le bras opérationnel du développement durable, c'est-à-dire Agenda ça veut dire ce qui est à faire, ça vient du latin gérondif du verbe «agire» et le 21 pour le XXI^{ème} Siècle, donc ce qui est à faire pour le XXI^{ème} Siècle. C'est donc quelque chose d'opérationnel, qui doit rapidement devenir concret. Cela repose sur une démarche en plusieurs étapes : un état des lieux d'abord, le bureau qui a été recruté et qui est donc un garant de l'indépendance de l'état des lieux, de l'aspect indépendant, honnête de l'état des lieux, ce bureau d'études va produire au niveau des élus, au niveau des services, au niveau de la population ce qu'il a constaté concernant le fonctionnement de la Ville. On l'a dit tout à l'heure, la Ville a déjà fait de nombreuses réalisations compatibles avec le développement durable, il y a encore des progrès à faire et ils sont évalués à partir de l'état des lieux. Une fois que cet état des lieux est fait, il va y avoir une sensibilisation de la population et une enquête aussi au niveau de la population et des acteurs socio-économiques. Cette enquête se déroulera du mois de mars au mois de mai. Il y aura également une présentation de l'ensemble de la problématique et de l'état des lieux aux conseils de quartiers en mars et en avril, puis deux temps forts, les forums : un forum en mai, un forum final le 13 novembre et un forum intermédiaire en cours de démarche. Ces forums vont servir à créer, à enrichir une réflexion sur ce fameux état des lieux, sur ce diagnostic pour que tout le monde s'imprègne des problèmes. C'est quelque chose qui va fonctionner en bi-directionnel, on va écouter, on va entendre, on va débattre et puis les forums s'organiseront ensuite en groupes de travail qui enrichiront l'état des lieux. Ils ne seront pas forcément d'accord avec ce qui a été dit et feront des propositions d'actions qui seront ensuite entérinées par le Conseil Municipal. Ce à quoi il faudra qu'on s'engage, c'est sur la réalisation des actions qui seront proposées, financées, évaluables et donc concrètes.

L'ensemble de ce processus va être piloté par un comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des adjoints, des représentants des services et puis deux membres de la minorité, en l'occurrence Mme CASENOVE et Mme COMTE-DELEUZE. Donc c'est un processus qui est sans fin en fait puisque le programme Agenda 21 est un programme sur 5 ans mais qui est améliorable, qui peut retourner au niveau de la concertation, qui peut redéfinir de nouvelles actions au fur et à mesure que le temps s'écoule et qui est toujours accompagné d'évaluations. Le résultat espéré et le plus tôt sera le mieux, c'est que par exemple la Ville accepte de payer un peu plus cher ses projets pour intégrer le souci de développement durable, par exemple intégrer systématiquement la démarche Haute Qualité Environnementale dans les chantiers, c'est juste un exemple. Le surcoût engendrera souvent des économies de fonctionnement, en énergie, en eau pour reprendre l'exemple de la HQE, mais pas toujours, donc il faut accepter de dépenser plus d'argent pour le développement durable.

Ce qui est souhaité aussi, c'est que tout porteur de projet à l'intérieur de la Municipalité, acquière rapidement le réflexe de développement durable pour que les préposés au développement durable, c'est-à-dire votre serviteur et Dominique MARIE, le chargé de mission qui a été recruté, devenions inutiles.

Et puis le troisième objectif, c'est que dans notre sphère privée quotidienne à tous, élus ou non élus, il y ait une dynamique qui soit créée et que nous nous interrogeons sur nos propres habitudes d'alimentation, de loisirs, d'habitat, de déplacements en se souvenant de ce que GANDHI a dit : qu'il est possible de combler les besoins des hommes, de chaque homme, mais pas leurs envies.

M. LE MAIRE : Je ne ferai pas de commentaire là-dessus.

Mme Martine BULTOT : La Ville de Besançon, durant quatre mandats, avec la création d'un poste d'adjoint à l'environnement, un des premiers postes en France qui a été très rapidement couplé à la maîtrise de l'énergie, a mis au coeur de ses projets la préoccupation du développement durable, ceci à une période où ce terme n'était pas utilisé à chaque tournure de phrase. Il n'empêche que cela existait et que les trois adjoints successifs ont eu la volonté de s'inscrire dans cette démarche à travers toute une série de projets, que ce soit en matière d'environnement, de maîtrise de l'énergie, de gestion de l'eau, de

contrôle de la qualité de l'air. Avons-nous tout fait ? Certainement pas, ne serait-ce que parce que les limites de la connaissance sont sans cesse repoussées, donc que tout est perfectible en permanence et que les législations notamment européennes, les sommets comme celui de Rio ont soulevé de nouvelles exigences pour le devenir et le bien-être de l'humanité. Aujourd'hui, l'Agenda 21 devrait sans conteste nous permettre de franchir une nouvelle étape mais mon propos ici est d'affirmer que ce n'est pas un début qui devrait être attribué à telle ou telle formation politique de la majorité municipale mais une continuité d'un travail engagé depuis maintenant un quart de siècle par les municipalités successives. Au-delà de l'intention, il faudra mesurer les avancées en sachant que la phase actuelle va transcender les habitudes en développant un travail de transversalité dans toutes les délégations. Ce peut être bien mais ça peut aussi faire surgir des conflits d'intérêts et de personnes. Il faudra beaucoup de doigté et de pragmatisme à M. CYPRIANI, Conseiller Délégué au développement durable pour que les initiatives soient partagées et non perçues comme un contre pouvoir ou un programme bis. Ce serait dommage car dans ce domaine, la Ville de Besançon peut prétendre à rester une ville pilote.

M. LE MAIRE : Je te remercie Martine. Tu as raison de rappeler que depuis 24 ans, je le disais tout à l'heure depuis 1983 et même 1977, on a mis en place des politiques qu'on peut assimiler au développement durable, qui en étaient d'ailleurs, avec des adjoints dont tu étais.

M. Marcel POCHARD : Juste un petit mot Monsieur le Maire puisque M. CYPRIANI a commencé fort justement son propos en disant que le développement durable, c'est l'affaire de tous. Il n'a pas manqué immédiatement derrière malgré tout de fustiger un petit peu les gens qui sont aux affaires et Mme BULTOT n'a pas manqué de rappeler, elle, que ce n'était pas un début, qu'il ne fallait pas attribuer à telle ou telle formation politique le fait de faire du développement durable à Besançon. Puisqu'on en est à faire ces rappels, je voudrais simplement rappeler de quand date le premier Ministre de l'Environnement dans notre République...

M. LE MAIRE : C'était un Dolois qui s'appelait Jacques DUHAMEL.

M. Marcel POCHARD : Je pense que c'était un Dijonnais qui s'appelait Robert POUJADE.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai.

M. Marcel POCHARD : Sinon bien sûr comme Mme BULTOT je souhaite que M. CYPRIANI arrive à nous fournir à une date qu'il n'a pas indiquée mais j'imagine fin de l'année 2003, son programme cohérent d'actions sur 5 ans et financé. Donc on aura j'imagine un débat plus au fond dans 9 mois, le temps d'une gestation, Monsieur CYPRIANI.

M. LE MAIRE : Espérons que le bébé soit beau. Monsieur ROSSELOT, vous êtes très développement durable aussi ?

M. Jean ROSSELOT : Oui Monsieur le Maire, oui effectivement Robert POUJADE c'est 1971, deuxième Gouvernement POMPIDOU. Permettez-moi Monsieur le Maire de recommander pour commencer, moi aussi à Benoît CYPRIANI de ne pas faire et ne pas voir de la politique partout. Je fais allusion à ce qu'il a dit sur les menaces qui pèseraient selon lui sur le concept. Il a cité des lois comme la loi Voynet de 1999 mais un rapporteur, et c'est ce que nous voulons tous, impartial et objectif aurait fait la genèse complète du sujet en rappelant que l'entrée solennelle du concept de développement durable dans le droit français date de 1995, d'une loi que je m'honore d'ailleurs d'avoir votée, la loi du 2 février 1995 et que le Gouvernement si je puis dire très récemment a confirmé tout simplement dans la dénomination même des grands responsables de ces services publics concernés en créant un ministère de l'environnement et du développement durable et même un secrétariat d'État pour la première fois spécifiquement chargé du développement durable. Je tiens à le rappeler parce que si on fait la genèse de quelque chose, il ne faut pas tronquer, occulter. Quant au rapport lui-même, je pense en effet qu'il aurait

dû, mais M. CYPRIANI l'a fait, évoquer le sommet de Johannesburg, Rio de Janeiro c'est bien, mais enfin ça commence à faire déjà un peu loin. Je ne veux pas occulter les chances de réussite de cette politique transversale de développement durable. Le concept est un petit peu à la mode, un petit peu comme celui de qualité de vie dans les années 1970, c'est plus un objectif qu'un principe qui a pour rôle de légitimer, au vu de toutes les valeurs qui nous imprègnent aujourd'hui du respect de la nature, toutes les actions d'une ville. Autant dire que la tâche sera très ardue. Alors il ne faut pas effectivement couper les jarrets à ceux qui sont en charge de l'entreprendre. Je pense que nous sommes tous pour cette démarche car comme vous l'avez dit c'est effectivement plusieurs planètes qu'il nous faudrait et on va droit dans le mur. Il est bon qu'il y ait à la base les communes comme d'ailleurs les États et que tous ensemble, d'ailleurs je trouve que le rapport ne fait pas assez place aux associations, c'est vrai qu'il y a un comité de pilotage, on retrouve le représentant de l'État, etc. mais je pense qu'on devait aller de manière plus précise jusqu'à la détermination des administrations de l'État et des collectivités territoriales qui auraient dû déjà être démarchées et qui devraient être associées et apparaître noir sur blanc dans un rapport comme celui-là qui nous est soumis tant la cause est à la fois transversale et oecuménique.

M. LE MAIRE : Je me réjouis de cette belle unanimité. J'espère surtout que derrière les beaux discours les crédits suivront à tous les niveaux et que l'on acceptera de payer effectivement les surcoûts qu'occasionnera un certain nombre de technologies. On parlait du HQE sachant qu'il y a des taux de retour quand même très rapides par rapport à cela. Moi j'entends bien le discours du Président de la République et je m'en réjouis. Si derrière ça suit nous nous en réjouissons tous en coeur parce que nous, quand les choses vont dans la bonne direction, nous n'hésitons pas à le dire.

M. Jean ROSSELOT : J'ai oublié de dire une chose Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ah vous n'aviez pas terminé Monsieur ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : Si, enfin j'avais oublié de dire que le coût de l'étude est quand même assez élevé... Économie, environnement, équité, on en connaît les principes, tout doit s'articuler autour de cela. Faut-il une étude à ce prix ? Je me pose la question. Elle est financée par la DIREN, c'est l'Etat, par une participation de l'ADEME aussi mais vous avez conscience que c'est quand même assez important et que par conséquent on est en attente de résultats.

M. LE MAIRE : J'ai surtout conscience qu'il nous fallait un regard extérieur et indépendant et que la qualité aussi quelquefois ça se paie. Il y a eu un appel d'offres, ça a été fait suivant les règles, il n'y a pas eu de souci particulier.

M. Benoît CYPRIANI : Concernant les coûts, c'est ceux qu'on retrouve partout mais c'est toujours trop cher les études, je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : L'important dans les études, ce n'est pas le coût, c'est qu'après elles servent.

M. Benoît CYPRIANI : C'est cela. Je voulais répondre à MM. POCHARD et ROSSELOT pour leur dire que mon but n'était pas de refaire l'historique du développement durable sinon effectivement j'aurais mis dix minutes de plus. Par contre j'ai oublié et je bats ma coulpe, de parler de la loi de Corinne LEPAGE qui instaurait les PDU, les plans de déplacements urbains, qui était une très bonne loi mais comme je ne peux pas m'empêcher de donner des coups de pattes, les crédits qui sont alloués pour le développement des PDU ont été également un petit peu réduits récemment.

M. LE MAIRE : On aurait même pu parler de la loi Bouchardeau mais on ne s'en sortait plus».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.